

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 30 septembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26, 27 et 28 septembre 2016

2016 DGRI 66 Subvention (12 000 euros) et convention avec la SARL Le Tarmac – La Scène internationale francophone (20^e) pour le temps fort Traversées africaines.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement à la SARL Le Tarmac – La scène internationale francophone, 159 avenue Gambetta, 75020 Paris ;

Sur le rapport présenté par M. Patrick KLUGMAN, au nom de la 7^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame La Maire de Paris est autorisée à signer une convention dont le texte est joint à la présente délibération avec la SARL Le Tarmac – La scène internationale francophone (20^e) - (N° SIMPA 182915 – N° dossier 2016_0663).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 12 000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2016 et suivants, au titre des relations internationales, nature 6574, rubrique 48, VF00702.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO